

GUIDES DE BONNES PRATIQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DES SALARIES

Recommandations pendant l'épidémie du Coronavirus

FICHE METHODOLOGIQUE D'UTILISATION

Pour une bonne utilisation des guides, il convient d'apporter une attention particulière aux étapes suivantes :

1. Mettre en place le **télétravail** chaque fois qu'il est possible.
2. Porter à la connaissance des salariés la **liste des pathologies** présentant des risques particuliers pouvant entraîner une forme grave d'infection au Coronavirus. Les salariés concernés sont invités à contacter leur médecin traitant pour se voir délivrer le cas échéant un arrêt de travail.
3. **Mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques**. Le **CSE** joue un rôle particulièrement important dans les situations de crises. Il devra ainsi être associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.
4. **Communiquer et expliquer** à tous les personnels la mise à jour du DUER et les modifications qu'elle entraîne sur leurs conditions de travail.
5. **Suivre et contrôler** régulièrement le respect des mesures prises et les adapter le cas échéant au regard des retours d'expérience : s'appuyer pour cela sur la « **Mission – référent COVID** » mise en place dans l'entreprise.

Il est recommandé aux employeurs **d'établir et conserver toute pièce utile** leur permettant de justifier du respect de ces différentes étapes.

L'impact de la crise sanitaire actuelle se prolongera au-delà de l'état d'urgence sanitaire et du confinement. Les entreprises veilleront par conséquent à **maintenir un haut niveau de vigilance** et à ce titre, s'assureront de pouvoir toujours en attester.